

CARREFOUR

ANNECY



PREMIER NUMERO DU JOURNAL DU SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY JUILLET 2013

BIENVENUE POUR CE PREMIER NUMERO DU JOURNAL DE FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

un journal MENSUEL qui sera publier chaque mois.

CE JOURNAL EST DESTINE AUX ADHERENTS ET SALARIEES DE NOTRE MAGASIN QUI INFORME SUR LES DERNIERES ACTUALITES DU SYNDICAT DANS VOTRE MAGASIN ET NATIONAL.

VOUS TROUVEREZ AUSSI LES QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL, LES DERNIERS ACCORD NATIONAL, L'ACTU DU GROUPE CARREFOUR, DE FORCE OUVRIERE ET ENCORE PLEIN D'AUTRE NEWS.

SACHEZ AUSSI QUE NOUS SOMMES PRESENT SUR INTERNET www.fo-carrefour-annecy.info et sur les réseaux sociaux comme facebook

NOUS VOUS SOUHAITONS BONNE LECTURE ET BON SURF !

FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

Rédaction-Administration :

Fo Carrefour Anncy
134, Avenue de Genève
74009 Annecy Cedex

TEL :04.50.10.75.79

Email : Fo-carrefour-annecy@orange.fr

Site : www.fo-carrefour-annecy.info

Facebook :Force-Ouvrière Carrefour Anncy

Directeur de Publication :Leonard Bordignon

Rédacteur en chef : Yohan Guillermin



juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

LES DELEGUES DU PERSONNEL, DU COMITE ENTREPRISE ET DU CHSCT



LEONARD BORDIGNON
(Délégué syndicale,
Délégué du personnel titulaire)



DANIEL VERCIN(nommé au CHSCT)



ABEL AWLISHIE
(Délégué du personnel suppléant)



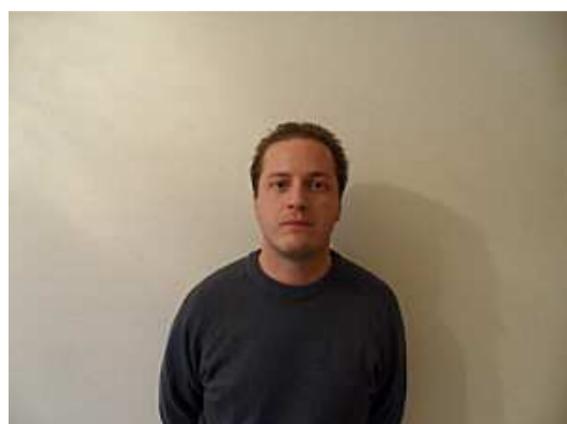
LAURENT FELLAHI
(Représentant au CHSCT)



JACQUES BERTHELIER
(ELUS TITULAIRE AU CE)



BRUNO RUBBAT DU MERAC
(REPRESENTANT SYNDICALE AU CE)



YOHAN GUILLERMIN
(ELUS SUPPLEANT AU CE)

L'ACTU DE MICHEL ENGUELZ

L'actu de Michel Enguelz



Participation aux bénéfiques :
C'est à prendre ou à laisser !

La négociation sur le projet de renouvellement de l'accord de groupe pour la participation aux bénéfiques est terminée. Force Ouvrière était signataire de l'accord précédent, que nous estimions être un bon accord, plus en adéquation avec l'idée que nous nous faisons de la Participation.

Cet accord a permis de distribuer, en moyenne, 104 millions d'euros chaque année lors des trois dernières années, aux salariés du groupe Carrefour.

Aujourd'hui Carrefour propose un nouveau système dont le résultat prévu sera inférieur à celui de la formule précédente, en créant un plafond de verre qui n'existait pas auparavant. L'estimation produite par la direction prédit un versement de 69 millions d'euros en moyenne pour les trois ans à venir. L'entreprise ne nous laisse aucune marge de manœuvre : «C'est à prendre ou à laisser !» comme nous l'a dit la direction.

Georges Plassat nous avait pourtant annoncé, en Comité de Groupe, qu'un effort serait fait pour la Participation. L'objectif d'un mois de salaire devenait à nouveau réalisable. Il est d'ailleurs l'objectif à moyen terme de la revendication de Force Ouvrière.

Malheureusement, le projet de la direction n'est pas du tout à la hauteur de cette annonce. Pour cette raison, Force Ouvrière rappelle sa volonté de garder l'articulation de l'ancien accord.

Force Ouvrière estime qu'avec cet accord la Participation ne sera plus l'élément mythique du pouvoir d'achat quelle était et surtout qu'elle ne sera plus le levier incontournable de la motivation des salariés du Groupe.

Pour ce qui est de l'avis à donner, après analyse, la proposition de la direction n'apporte aucune garantie, la délégation FO n'a pas le mandat aujourd'hui pour donner un avis favorable. Je pense personnellement, en tant que délégué syndical, qu'il serait même justifié de ne pas le signer (quitte à risquer de ne pas avoir de versement en 2014) pour pousser la direction à revenir à la table de négociation.

Mais cet accord concerne les 100 000 salariés du groupe Carrefour en France et si un nombre significatif de délégués ne sont pas enclins à le signer, la signature de Force Ouvrière est indispensable pour valider l'accord.

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

CARREFOUR PREPARE LA FIN DE LA PRIME DE PARTICIPATION AUX BENEFICES

Communiqué
de presse

L'accord triennal de participation du groupe Carrefour avait permis de redistribuer aux salariés du groupe une moyenne de 104 millions d'euros chaque année ces trois dernières années et 145 millions d'euros les six années précédentes.

Aujourd'hui, Carrefour souhaite mettre en place un nouveau système dont les résultats seront inférieurs à ceux induits par la formule précédente : pour les salariés, la perte est inacceptable.

En effet, l'estimation présentée par la direction annonce un versement de 69 millions d'euros en moyenne et ce, pour les trois ans à venir. Cette « négociation » qui n'en a que le nom a été conclue par la direction en faisant comprendre aux syndicats que cet accord était « à prendre ou à laisser ».

La FGTA-FO estime que ce projet d'accord n'est pas acceptable en l'état. C'est l'un des trois piliers des droits sociaux chez Carrefour qui est en passe de céder, et le groupe devra en répondre devant ses salariés.



Contactez le FGTA-FO :

Michel ENGUELZ
Secrétaire fédéral
Tél. : 06 07 06 71 68
E-mail : michel.enguelz@gmail.com

GRANDE DISTRIBUTION

Paris, le 13 juin 2013

Carrefour prépare la fin de la participation aux bénéfices

L'accord triennal de participation du groupe Carrefour avait permis de redistribuer aux salariés du groupe une moyenne de 104 millions d'euros chaque année ces trois dernières années et 145 millions d'euros les six années précédentes.

Aujourd'hui, Carrefour souhaite mettre en place un nouveau système dont les résultats seront inférieurs à ceux induits par la formule précédente : pour les salariés, la perte est inacceptable. En effet, l'estimation présentée par la direction annonce un versement de 69 millions d'euros en moyenne et ce, pour les trois ans à venir. Cette « négociation » qui n'en a que le nom a été conclue par la direction en faisant comprendre aux syndicats que cet accord était « à prendre ou à laisser ».

La FGTA-FO estime que ce projet d'accord n'est pas acceptable en l'état. C'est l'un des trois piliers des droits sociaux chez Carrefour qui est en passe de céder, et le groupe devra en répondre devant ses salariés.

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

QUELQUES REACTIONS DE 2 SYNDICATS (le mans, sevrans) FO CARREFOUR SUR LA FIN DE LA PRIME DE PARTICIPATION CHEZ CARREFOUR



**CARREFOUR PREPARE
LA FIN DE LA PARTICIPATION
aux bénéfices**

POURQUOI FO NE SIGNERA PAS L'ACCORD DE PARTICIPATION

Pour 2012, nous n'avons perçu que la moitié de la participation que nous avons d'habitude soit en moyenne moins 500 euros. L'accord de participation se terminant en 2012 les négociations du nouvel accord pour 2013, 2014, 2015 a commencé il y a deux mois. FO a revendiqué et revendique toujours un accord qui rétablisse le niveau de participation habituel et compense le manque à gagner de la participation 2012.

UN CHANTAGE DE LA DIRECTION

Au terme de quatre négociations la direction propose 500 euros en moyenne pour les trois ans à venir ou le seul calcul légal du code du travail (à savoir rien du tout), Comme ils nous l'on dit clairement : « C'est 500€/an !!! C'est à prendre ou a laisser !!! »

**La proposition de la direction du groupe CARREFOUR
C'est en moyenne 1500 euros échelonnés sur trois ans en moins
pour nous les salariés.**

Alors que les bénéfices du groupe CARREFOUR ont plus que doublés l'an dernier encore.

Pour la direction du groupe Carrefour :
c'est environ 120 millions d'euros économisés qu'ils ne distribueront pas
aux salariés du groupe au profit des actionnaires.

Pour nous les salariés :
C'est un coup de Cisaille dans notre pouvoir d'achat

Un des rôles de notre syndicat c est d'améliorer le pouvoir d'achat
et non pas d'appauvrir les salariés

**FO, le syndicat qui prend ses responsabilités
refuse de voir une telle régression de notre rémunération
et ne signera pas l accord de participation 2013, 2014, 2015**

Nous n'avons pas été arracher notre complément de prime de vacances et la prime exceptionnelle (réévaluant la participation) le 9 avril 2011 sur les parking et rond point pour nous le voir reprendre d'un autre coté.

A la rentrée c'est la grève !!!

Avec le soutien et l'organisation de votre syndicat FORCE OUVRIERE .C'est donc sur ces mêmes parkings que nous irons revendiquer et arracher avec les autres magasins un accord de participation au bénéfice digne de ce nom.

FO le syndicat qui dit ce qu'il fait et qui fait ce qu'il dit

QUELQUES REACTIONS DE 2 SYNDICATS
(le mans,sevrans) FO CARREFOUR SUR LA FIN DE LA
PRIME DE PARTICIPATION CHEZ CARREFOUR



PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES
FO TENTE DE RELANCER LA NEGOCIATION ???
2014-2015-2016

A ce jour, le syndicat Force Ouvrière ne peut accepter le projet d'accord sur la participation aux bénéfices pour les 3 années à venir.
Syndicalement, cet accord n'est pas signable en l'état.

Par signable, car les propositions de la Direction sont trop faibles,
la réserve spéciale de participation est divisée par 2.

Pas signable, car entériner cet accord reviendrait à **signer l'arrêt de mort de notre participation**. Il entérine la baisse de la réserve de participation, et au bout de ces 3 années, il est peu probable que la Direction revienne à une proposition à hauteur de nos attentes de 1 mois de salaire.

Pas signable, car la Participation est l'une des valeurs fortes de nos acquis sociaux. **La Direction joue sur la crise et la crainte du lendemain, pour baisser leur pouvoir d'achat**, en ne respectant pas les engagements qui ont été pris de trouver un nouvel accord favorable aux salariés.

Force ouvrière a interpellé la Direction, lui demandant de faire une nouvelle proposition plus favorable, avant qu'il ne soit trop tard. La signature d'un nouvel accord doit intervenir le 28 Juin *(la loi oblige avant le 30 Juin)*.

Dans le cas où nous ne trouverons pas d'accord, nous serons amenés à envisager des actions nationales afin de renégocier un nouvel accord pour les années 2015 – 2016 et 2017 ... **Nous aurons besoin de vous**

Vos élus Force ouvrière

LA LOI SUR LE DEBLOCAGE DE L'EPARGNE SALARIALE A ETE ADOPTEE

La proposition de loi sur le déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement a été définitivement adoptée le 20 juin. Elle permet aux salariés de débloquent, entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013 jusqu'à 20 000€, tout en conservant les avantages sociaux et fiscaux attachés à l'épargne salariale.



Projet de loi sur les déblocages exceptionnels

Le projet de loi sur les déblocages exceptionnels est encore en cours de discussion à l'Assemblée Nationale et devrait être promulgué d'ici fin juin.

Il prévoit :

Déblocage exceptionnel de 20 000 € nets maximum, pendant 6 mois, jusqu'au 31/12/13, en une demande unique.
Uniquement pour les sommes placées sur le PEG avant 2013, acquises au titre de la participation et de l'intéressement, hors abondement (et donc hors versements volontaires),

ATTENTION ! Il ne sera pas possible de débloquent les fonds déposés sur **Carrefour Equilibre Solidaire**

Concernant les Fonds détenus dans Carrefour Actions ;
 Le déblocage sera possible si un avenant est signé à notre accord de Plan Epargne Groupe. Pour cela il faut l'accord des parties signataires, la direction et les partenaires sociaux.

Ce déblocage doit être réalisé pour financer l'achat d'un ou plusieurs biens, en particulier dans le secteur de l'automobile, ou plusieurs prestations de service.
En cas de contrôle, les services fiscaux seront en droit de vous demander l'utilisation des fonds débloquentés, accompagnés de justificatifs

Récapitulatif :

	PEG	PERCO
CARREFOUR ACTIONS	OUI, si mis en place d'un avenant	NON
CARREFOUR LONG TERME	OUI	NON
CARREFOUR EVOLUTION	OUI	NON
CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE	NON	NON
CARREFOUR PRUDENCE	OUI	NON
CARREFOUR COURT TERME	OUI	NON

Rédaction : André Denis Terzo

Pourront être débloquentés, avant l'expiration de la période de déblocage (cinq ou huit ans) et sans perte du régime social et

fiscal de faveur, les primes d'intéressement et de

participation aux résultats de l'entreprise épargnées :

-avant le 1er janvier 2013

-dans un plan d'épargne salariale ou un compte courant

bloqué s'agissant de la participation. Ne pourront pas être

débloquentés les sommes investies dans des fonds solidaires ou

un Perco.

Le montant des sommes débloquentés est plafonné à 20 000€

net et devra être affecté au financement d'un ou de

plusieurs biens, "en particulier dans le secteur automobile",

ou d'une ou plusieurs prestations de services.

L'employeur ou le teneur du compte déclarera à

l'administration fiscale les sommes débloquentés.

Pour que l'administration puisse vérifier l'affectation des sommes en cause, le salarié devra tenir

à disposition les pièces justifiant de l'usage de ces sommes.



La période de déblocage est fixée du 1er juillet au 31 décembre 2013.

Le déblocage s'effectuera sur simple demande du salarié et en une seule fois.

Les plus-values réalisées seront soumis à CSG/CRDS et aux prélèvements sociaux sur revenus de placement pour un totam de 15,5%.

NEGOCIATION ACCORD D'INTERESSEMENT
COMPTE RENDU DU 6 JUIN 2013

**NEGOCIATION ACCORD
D'INTERESSEMENT**

Compte rendu de la réunion du 6 juin 2013.

**L'accord en place à ce jour couvre les années 2011, 2012 et 2013.
Cette négociation a pour objectif d'améliorer l'accord existant par un avenant.**

La Direction proposait d'ajouter un critère supplémentaire sur la part magasin ; elle envisageait soit un critère sur la Démarque, soit un critère sur l'Absentéisme.

Force Ouvrière n'a pas voulu renouveler l'expérience précédente sur la démarque, sachant que nous ne pouvons rien contrôler rien sur celle-ci.

Force Ouvrière ne peut accepter un critère lié à l'Absentéisme. Les salariés déjà malades ne peuvent être considérés comme coupables d'une baisse de l'intéressement par leur absence.

Arguments Force Ouvrière :

Comme il s'agit d'un avenant sur un accord d'intéressement à échéance au 31 décembre 2013, Force Ouvrière préfère l'amélioration des critères existants.

• Sur la partie Nationale :

Depuis 3 années consécutives, aucun montant n'a été distribué.

Nous estimons que le premier palier EBIT-DA à 0,5% est trop élevé. En 2012 l'EBIT-DA a été de 0,42%, ce qui a empêché une distribution de la part nationale. De plus il faudrait insérer des paliers supplémentaires afin de créer un véritable challenge, et non des montants utopiques que nous ne pourrions jamais atteindre.

• Sur la partie Magasin :

Critère Parcours Client : Des améliorations pourraient être apportées sur les montants à distribuer ;

Critère MDC : lors de la négociation de cet accord d'intéressement, il y a 2 ans, l'engagement était de développer la gamme MDC. L'année dernière avec la venue de Mr Plassat, la politique a changé. De ce fait il serait bien de valoriser les montants à distribuer et créer aussi une dynamique sur les paliers N-1

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

NEGOCIATION ACCORD D'INTERESSEMENT COMPTES RENDU DU 6 JUIN 2013(suite)

A l'issue de 3 réunions, voici les dernières propositions de la Direction

PARTIE NATIONALE : *Pourcentage de la rémunération annuelle brut*

	Inf à 98 %	98,5 %	99,0 %	99,5 %	100,0 %	100,5 %	101,0 %	101,5 %	102,0 %
3.5	0.40 %	0.45 %	0.50 %	0.55 %	0.60 %	0.70 %	0.80 %	0.90 %	1.00 %
3.1	0.35 %	0.40 %	0.45 %	0.50 %	0.55 %	0.65 %	0.75 %	0.85 %	0.95 %
2.7	0.30 %	0.35 %	0.40 %	0.45 %	0.50 %	0.60 %	0.70 %	0.80 %	0.90 %
2.3	0.25 %	0.30 %	0.35 %	0.40 %	0.45 %	0.55 %	0.65 %	0.75 %	0.85 %
1.9	0.20 %	0.25 %	0.30 %	0.35 %	0.40 %	0.50 %	0.60 %	0.70 %	0.80 %
1.5	0.15 %	0.20 %	0.25 %	0.30 %	0.35 %	0.45 %	0.55 %	0.65 %	0.75 %
1.1	0.15 %	0.15 %	0.20 %	0.25 %	0.30 %	0.40 %	0.50 %	0.60 %	0.70 %
0.7	0.10 %	0.15 %	0.15 %	0.20 %	0.25 %	0.35 %	0.45 %	0.55 %	0.65 %
0.3	0.10 %	0.10 %	0.15 %	0.15 %	0.20 %	0.30 %	0.40 %	0.50 %	0.60 %

MARQUE DISTRIBUTEUR : *Montant en euros*

	1 %	21 %	22 %	23 %	24 %	25 %	26 %	27 %	28 %	29 %	30 %
1.00 %	60,00	80,00	100,00	120,00	140,00	160,00	180,00	200,00	220,00	240,00	260,00
0.75 %	50,00	70,00	90,00	110,00	130,00	150,00	170,00	190,00	210,00	230,00	250,00
0.50 %	40,00	60,00	80,00	100,00	120,00	140,00	160,00	180,00	200,00	220,00	240,00
0.25 %	30,00	50,00	70,00	90,00	110,00	130,00	150,00	170,00	190,00	210,00	230,00
0.00 %	20,00	40,00	60,00	80,00	100,00	120,00	140,00	160,00	180,00	200,00	220,00
-0.25 %	10,00	30,00	50,00	70,00	90,00	110,00	130,00	150,00	170,00	190,00	210,00
-0.50 %	0,00	20,00	40,00	60,00	80,00	100,00	120,00	140,00	160,00	180,00	200,00
-0.75 %	0,00	10,00	30,00	50,00	70,00	90,00	110,00	130,00	150,00	170,00	190,00
-1.00 %	0,00	0,00	20,00	40,00	60,00	80,00	100,00	120,00	140,00	160,00	180,00

TAUX DE SATISFACTION CLIENT : *Montant en euros*

	-5,00 %	-3,00 %	-2,00 %	-1,00 %	0,00 %	1,00 %	2,00 %	3,00 %	4,00 %
90 %	100,00	100,00	100,00	150,00	150,00	200,00	250,00	300,00	300,00
80 %	50,00	75,00	100,00	100,00	150,00	150,00	150,00	250,00	300,00
70 %	25,00	50,00	75,00	100,00	150,00	150,00	150,00	200,00	250,00
60 %	0,00	25,00	50,00	75,00	100,00	100,00	100,00	150,00	250,00

Au 30 avril 2013, ces nouvelles propositions donnent pour un IIB Temps complet :

PART NATIONAL	73 ,00 EUROS
PARCOURS CLIENT	221,00 EUROS
MDC : MARQUE DISTRIBUTEUR CARREFOUR	116,00 EUROS
TOTAL	410, 00 EUROS

L'ensemble de ces données date du 30 avril 2013, cet avenant devrait pouvoir améliorer l'accord précédent.

Le syndicat FORCE OUVRIERE signera l'avenant à l'accord d'intéressement pour 2013

**LE COMPLEMENT DE PRIME DE VACANCE VERSE AVEC
LA PAIE DU MOIS DE JUIN**



le savoir !

La prime de vacances sera versée comme d'habitude dans les 3 premiers jours de juin

Le complément de la prime de vacances
Sera versé avec la paie du mois de juin



ANCIENNETE	4 A 8 ANS	8 A 12 ANS	12 A 16 ANS	+ DE 16 ANS
2013	8.125%	16.25 %	24.37 %	32.5 %

Calculé sur le dernier salaire mensuel de base :
Rendez vous pour pour la suite en 2014

Souvenez vous c'est bien grâce à la grève du 9 Avril 2011 que nous avons obtenu ce complément de prime de vacances

Des délégués FO pour vous défendre c'est chez Carrefour et c'est tous les jours

Force Ouvrière Carrefour le syndicat de l'emploi, du pouvoir d'achat et des conditions de travail.

juillet 2013

www.fo-carrefour-annechy.info



Rappel: Prime de vacance

**14^{ème} mois versé début Juillet
signé par FO en 2012**

Ancienneté	1B	1C/2B	2C	3B
Entre 4 et 7 ans	123,83	124,74	127,32	133,28
Entre 8 et 11 ans	247,66	249,47	254,65	266,55
Entre 12 et 15 ans	371,49	374,21	381,97	399,83
16 ans et plus	495,32	498,94	509,29	533,10

Ancienneté	3C	3Vendeur	4B	4C
Entre 4 et 7 ans	138,32	114,13	147,25	150,10
Entre 8 et 11 ans	276,64	228,25	294,50	300,19
Entre 12 et 15 ans	414,96	342,38	441,75	450,29
16 ans et plus	553,29	456,50	589,00	600,39

Montant exprimé brut pour un temps plein

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

LES QUESTIONS DP DE FORCE OUVRIERE DE CARREFOUR ANNECY JUIN 2013



SYNDICAT FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

2013



QUESTION DP - REUNION DU 13 JUN 2013 :

Q2013-06-01	COURTOISIE
	<p>Suite à votre réponse à la question 1 du 10 avril 2013, vous dites : « il me semble déjà avoir répondu à cette question le mois dernier et quand je vois le ton avec lequel vous posez vos questions mensuelles, je me trouve excessivement courtois et gentleman ».</p> <p>Les élus FO s'inquiètent du fait que vous vous permettiez de tel propos à leur rencontre vu le comportement et les réponses que vous apportées en réunion DP. (il serait bon de balayer devant sa porte avant de balayer devant celle des autres).</p> <p>Règlement intérieur : Article 10 alinéa 2 : « les salariés doivent faire preuve du plus grand respect d'autrui et observer les principes élémentaires de la courtoisie. Les salariés ne doivent pas avoir un comportement susceptible de nuire à la bonne renommée de l'entreprise, de l'enseigne ou des autres salariés. Ils ne tiendront aucun propos diffamatoire ou vexatoire à l'encontre du personnel de l'entreprise. »</p> <p>Nous attendons une remise en question de votre comportement et vous suggérerons de prendre une sténo pour écrire tout ce qui se dit lors des réunions DP.</p>
Q2013-06-02	EMBAUCHE
	<p>Suite à la réponse de la question 3 sur les documents qui n'avaient soi-disant aucun caractère confidentiel, où vous dites que si les cadres sont présents pour la réouverture, c'est par manque de personnel l'après-midi, les élus FO vous suggèrent de mettre la main à la poche et d'embaucher du personnel pour l'après-midi.</p> <p>Nous attendons une réponse de votre part.</p>
Q2013-06-03	VACANCE
	<p>Les élus FO demandent dans quels rayons et services y aura-t-il des renforts pour les vacances d'été ?</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>
Q2013-06-04	MATERIEL
	<p>Les élus FO demandent que les codes de tous les tireuses palettes et gerbeurs électriques soient le même pour tous les rayons, cela permettra d'éviter les problèmes lors de la prise de poste du personnel.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
Q2013-06-05	MATERIEL (acte 2)
	<p>Les élus FO demandent que le parc de charge pour le matériel électrique soit nettoyé et qu'il ne soit plus encombré de palettes, de caddies et de banques réfrigérées.</p> <p>Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>
Q2013-06-06	LETTRE DE SENSIBILISATION
	<p>Les élus FO demandent que soient retirées les lettres reçues par certains employés du PLS pour les produits retrouvés périmés en rayon.</p> <p>Vu les quantités de marchandises reçues certains jours, il est impossible de tout tourner ; pouvez-vous demander à vos cadres qui viennent aider le matin à remplir s'ils tournent tous les produits ?</p> <p>Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>

Q2013-06-07

MATERIEL (acte 3)

Les élus FO vous demandent de prévoir une zone pour le matériel défectueux (gerbeur, tire palette, etc..) afin qu'il ne reste pas dans les allées de circulation et devant le parc de charge.

Nous attendons une réaction rapide de votre part.

Q2013-06-08

EAU

Les élus FO vous demandent au vu de la période d'été arrivant (si elle arrive) de mettre à disposition des bouteilles d'eau pour les caissières qui le souhaitent.

Nous attendons une réaction rapide de votre part.

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

LES REPOSSSES DE LA DIRECTION AUX QUESTIONS DP DE JUIN 2013

ANNECY

→ Affiché direction 19.06.13

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
QUESTIONS F.O.
DU 13 JUIN 2013

QUESTIONS DES ELUS F.O.	REPONSES
<p>1. COURTOISIE Suite à votre réponse à la question 1 du 10 avril 2013, vous dites : « il me semble déjà avoir répondu à cette question le mois dernier et quand je vois le ton avec lequel vous posez vos questions mensuelles, je me trouve excessivement courtois et gentleman ».</p> <p>Les élus FO s'inquiètent du fait que vous vous permettiez de tel propos à leur rencontre vu le comportement et les réponses que vous apportées en réunion DP. (il serait bon de balayer devant sa pote avant de balayer devant celle des autres).</p> <p>Règlement intérieur : <i>Article 10 alinéa 2 : « les salariés doivent faire preuve du plus grand respect d'autrui et observer les principes élémentaires de la courtoisie. Les salariés ne doivent pas avoir un comportement susceptible de nuire à la bonne renommée de l'entreprise, de l'enseigne ou des autres salariés. Ils ne tiendront aucun propos diffamatoire ou vexatoire à l'encontre du personnel de l'entreprise. »</i></p> <p>Nous attendons une remise en question de votre comportement et vous suggérerons de prendre une sténo pour écrire tout ce qui se dit lors des réunions DP.</p>	<p>1. Quelle est votre question ? Si c'est une revendication, je peux aisément vous retourner le compliment.</p>
<p>2. EMBAUCHE Suite à la réponse de la question 3 sur les documents qui n'avaient soi-disant aucun caractère confidentiel, où vous dites que si les cadres sont présents pour la réouverture, c'est par manque de personnel l'après-midi, les élus FO vous suggèrent de mettre la main à la poche et d'embaucher du personnel pour l'après-midi. Nous attendons une réponse de votre part.</p>	<p>2. Nous sommes en train d'embaucher du personnel l'après-midi.</p>
<p>3. VACANCE Les élus FO demandent dans quels rayons et services y aura-t-il des renforts pour les vacances d'été ? Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>3. Un groupe de contrats de professionnalisation est prévu début juillet, principalement en caisses ainsi qu'en bazar, PFT et PGC.</p>
<p>4. MATERIEL Les élus FO demandent que les codes de tous les tires palettes et gerbeurs électriques soient le même pour tous les rayons, cela permettra d'éviter les problèmes lors de la prise de poste du personnel. Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>4. Des codes ont été attribués à ces matériels afin qu'ils restent affectés au rayon concerné. Un rappel toutefois : ces appareils sont destinés à manutentionner des charges lourdes. Nous devons cependant aérer cette zone.</p>

Début réunion : 10 h 00 Fin réunion : h

FO - Affiché mercredi 19 juin 2013

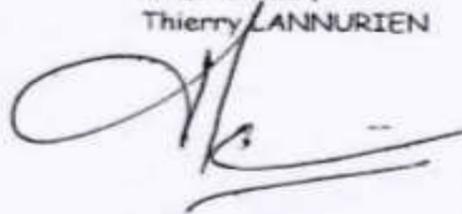
**LES REPONSES DE LA DIRECTION AUX
 QUESTIONS DP DE JUIN 2013(suite)**

ANNECY

<p>5. MATERIEL (acte 2) Les élus FO demandent que le parc de charge pour le matériel électrique soit nettoyé et qu'il ne soit plus encombré de palettes, de caddies et de banques réfrigérées. Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>5. Le parc de charge a été débarrassé et nettoyé le 11 juin. Nous nous efforcerons cependant d'aérer cette zone.</p>
<p>6. LETTRE DE SENSIBILISATION Les élus FO demandent que soient retirées les lettres reçues par certains employés du PLS pour les produits retrouvés périmés en rayon. Vu les quantités de marchandises reçues certains jours, il est impossible de tout tourner ; pouvez-vous demander à vos cadres qui viennent aider le matin à remplir s'ils tournent tous les produits ? Nous attendons une réponse précise de votre part.</p>	<p>6. Si c'est des rotations de produits dont vous parlez, oui : les renforts effectuent les rotations. Le courrier reçu était uniquement une lettre simple de rappel d'obligations professionnelles. Je ne retirerai pas ces courriers qui doivent renforcer le professionnalisme que nous devons à notre clientèle.</p>
<p>7. MATERIEL (acte 3) Les élus FO vous demandent de prévoir une zone pour le matériel défectueux (gerbeur, tire palette, etc..) afin qu'il ne reste pas dans les allées de circulation et devant le parc de charge. Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>7. Nous distribuerons des serflex aux différents secteurs afin qu'ils puissent poser une collerette sur le matériel défectueux. L'entretien pourra ainsi visualiser le matériel à problème.</p>
<p>8. EAU Les élus FO vous demandent au vu de la période d'été arrivant (si elle arrive) de mettre à disposition des bouteilles d'eau pour les caissières qui le souhaitent. Nous attendons une réaction rapide de votre part.</p>	<p>8. Oui, c'est prévu. Une fontaine d'eau fraîche est également disponible en salle de repos.</p>

La colonne de gauche retranscrit rigoureusement les questions des Délégués du Personnel F.O.

Le Directeur,
 Thierry LANNURIEN



L'ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

Les Drives seront encadrés



Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat et du Commerce, a présenté mercredi 50 mesures financières, réglementaires, fiscales et de simplification pour «renforcer la compétitivité du commerce» . Elles seront soumises au Parlement à l'automne et devraient entrer en application au début de l'année prochaine.

Sylvia Pinel s'attaque aux drives, ces entrepôts ouverts par les Cora, Hyper U, Leclerc, Carrefour, Géant Casino et d'autres distributeurs où les consommateurs viennent chercher leurs courses après les avoir commandées sur Internet. Les drives, qui devraient être 2800 d'ici la fin de l'année, vont dépendre du droit de l'urbanisme commercial auquel ils échappent. Les nouveaux devront demander une autorisation d'exploitation commerciale soumise à la commission départementale d'aménagement commercial comme tous les autres types de commerce. «Mon objectif n'est évidemment pas de pénaliser les drives, qui répondent aux attentes de certains consommateurs, leur succès en est la meilleure preuve. Mon objectif est que leur implantation s'inscrive dans l'avenir en utilisant les règles existantes de l'urbanisme commercial», a précisé Sylvia Pinel qui estime que «c'est une mesure d'équité» réclamée par les maires. Les distributeurs redoutent surtout que, dans un deuxième temps, les Drives soient soumis à la taxe sur les surfaces commerciales. Cela pénaliserait encore un peu plus le commerce physique par rapport aux e-commerçants.

CARCOOP, les salariés respirent !



Déclaration FO faite en CCE Carcoop

Cela fait 15 mois que le nouvelle est tombée dans le magazine Isa «coop atlantique veut rompre son partenariat avec Carrefour et partager les 6 hypers entre les deux sociétés ».

L'inquiétude des 1800 salariés, dans ces 6 magasins depuis cette annonce était inacceptable ! Surtout depuis le 13 mars 2013 où l'arrêt de la cour de cassation a confirmé que Carrefour devait se séparer de trois de ses six magasins Carcoop. Le souhait des salariés était clair : rester chez Carrefour et conserver les droits acquis durement depuis de nombreuses années. Très régulièrement, Force -Ouvrière, syndicat majoritaire chez carrefour, a questionné les dirigeants de Carrefour et vous-même dans cette instance sur l'évolution et l'avancée de ce dossier . Dès le départ Carrefour a affirmé et répété, sa volonté de garder les 6 magasins dans l'enseigne, nous vous avons fait confiance, en essayant toujours de rassurer nos collègues qui nous questionnaient très souvent. Après des mois d'inquiétude, de stress, et d'angoisse pour notre avenir vous nous annoncez aujourd'hui un dénouement heureux, le seul qui nous paraît acceptable. Les magasins restent sous enseigne Carrefour. C'est une bonne nouvelle à la veille des vacances et les élus force ouvrière la fêterons dignement des demain dans leurs magasins.

Carrefour et CFAO s'allient pour s'implanter en Afrique



Les groupes de distribution français Carrefour et CFAO ont annoncé mercredi leur alliance pour s'implanter dans huit pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, avec comme projet des magasins Carrefour de différents formats insérés au sein de galeries marchandes exploitées par CFAO.

"Un protocole d'accord pour constituer une société commune" a été signé, et la coentreprise sera détenue à 45% par Carrefour et à 55% par CFAO, selon un communiqué commun.

Les pays visés sont le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Nigeria, la République démocratique du Congo et le Sénégal. Soit un marché d'environ 25 millions d'habitants.

Carrefour, numéro deux mondial de la distribution avec des ventes de 76,78 milliards d'euros en 2012, est pour l'instant absent de ces pays. Son implantation en Afrique est limitée à la Tunisie (51 magasins), au Maroc (45) et à l'Egypte (une quinzaine), tous exploités en franchises. Hormis l'Europe, il est aussi présent en Amérique du Sud (Brésil, Argentine) et en Asie (Chine...) et ailleurs par le biais de franchisés.

Après une très mauvaise année 2011, Carrefour a redressé la barre en 2012 grâce à une nouvelle stratégie qui l'a conduit à se retirer notamment de pays où il estimait ne pas pouvoir devenir leader (Malaisie, Singapour, Colombie) et ne reste présent en Indonésie et en Grèce que par le biais de franchises. Il mise sur des marchés porteurs, comme l'Amérique latine.

En s'alliant à CFAO, il compte profiter de l'expérience de ce spécialiste du marché africain.

De son côté, CFAO, centré sur la distribution automobile et pharmaceutique, a indiqué vouloir devenir "un acteur de référence" dans la distribution de détail en Afrique de l'ouest et centrale et mise sur la force de l'enseigne Carrefour pour attirer le chaland dans ses futures galeries marchandes.

Premières ouvertures en 2015

Car l'accord avec Carrefour constitue "la pierre angulaire" d'une stratégie plus vaste et ambitieuse de développement d'un véritable "réseau de galeries marchandes" que CFAO prépare depuis deux ans, selon un communiqué du groupe.

La croissance en Afrique et l'augmentation du pou

voir d'achat des ménages ouvrent en effet de nouveaux horizons.

CFAO, présent dans 32 pays d'Afrique, veut développer "plusieurs dizaines de centres commerciaux" en dix ans et vise "un chiffre d'affaires dépassant un milliard d'euros". Un premier projet doit démarrer à Abidjan cette année, en vue d'une "ouverture opérationnelle en 2015".

CFAO a déjà connu la grande distribution en Afrique, ayant exploité des supermarchés à l'époque où il appartenait encore au groupe PPR.

Après l'alliance avec Carrefour, CFAO entend nouer d'autres partenariats. Il cible "les grandes marques internationales qui souhaitent accéder aux marchés africains dans le cadre de leur développement sur les marchés émergents et pré-émergents".

LECLERC A DEPASSE CARREFOUR AU MOIS DE MAI DANS L'ALIMENTAIRE



DISTRIBUTION : Selon Kantar Worldpanel, pour la période allant du 22 avril au 19 mai, et sur le périmètre des produits de grande consommation, l'enseigne Leclerc est devenue la première en France, devant le groupe **Carrefour**, avec une **part de marché** de 19,9 %, contre 19,6 % pour son concurrent. Carrefour reste cependant en tête, avec 20,4 %, en cumul annuel mobile. Leclerc a pour objectif de conquérir le titre de premier distributeur en France en 2015.

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

DES ELEVEURS ONT BLOQUES DES MAGASINS POUR LA REVALORISATION DU PRIX DE LEURS PRODUITS



Plusieurs magasins de l'enseigne Carrefour ont été bloqués lundi matin dans l'ouest de la France par des éleveurs qui réclament une revalorisation du prix de leurs produits, a-t-on appris de sources syndicales. Selon la FDSEA et les Jeunes agriculteurs (JA), qui avaient appelé à ces blocages, « il manque aux producteurs 30 centimes par kilo de porc, 3 centimes par oeuf et 25 euros sur les 1. 000 litres de lait », a déclaré à l'AFP Didier Lucas, président de la FDSEA des Côtes-d'Armor, département où un magasin Carrefour a été bloqué, à Languieux. Les prix du kilo de dinde, de poulet et de lapin, sont aussi insuffisants, selon les manifestants. Dans un tract, la FDSEA et les JA refusent que les éleveurs soient les « victimes de la guerre des prix bas » que se livrent les enseignes de la grande distribution. « On estime que la marge doit se partager. Tout augmente, sauf le prix payé aux producteurs », a commenté de son côté Loïc Guines, président de la FDSEA Ille-et-Vilaine, qui pointe notamment l'augmentation du prix des céréales et les investissements que doivent réaliser les éleveurs pour respecter la directive relative au bien-être animal. En Ille-et-Vilaine, les accès au Carrefour de Cesson-Sévigné, dans la banlieue de Rennes, ont été bloqués par des tracteurs, a constaté un journaliste de l'AFP. Les manifestants ont déployé une banderole proclamant: « Moins d'élevage, plus de chômage, sauvons les éleveurs bretons ». « Il y a eu des discussions avec Carrefour au niveau du Grand Ouest pour le partage des marges de façon suffisante pour que les agriculteurs vivent dignement », a expliqué M. Guines. Mais « ça n'a rien donné pour le moment », a-t-il regretté. Les éleveurs exigent aussi « un affichage obligatoire du pays d'origine » des produits. D'autres actions ont eu lieu dans le Morbihan et en Mayenne, selon les syndicats.

TUNISIE : CARREFOUR ACCUSE DE RACISME A CAUSE D'UNE PUB



Une association tunisienne de lutte contre les discriminations a menacé de poursuivre en justice le géant de la distribution français Carrefour après la diffusion d'une publicité jugée raciste.

La photo est question, barrée du sigle Carrefour diffusée samedi sur la page Facebook de la franchise tunisienne du groupe, montre des joueurs de l'équipe tunisienne de football donnant des bananes à des enfants noirs.

Menacée de poursuites judiciaires L'Association tunisienne de soutien aux minorités a indiqué mardi préparer une plainte en justice et allait consulter à cette fin deux autres ONG mercredi. Carrefour s'est excusé Contacté, le groupe Carrefour a indiqué que sa franchise en Tunisie « a retiré la photo et s'excusait de l'interprétation qui a pu en être faite ».

L'association tunisienne a pour sa part expliqué qu'elle souhaitait des « excuses publiques » et a proposé « de mener une action commune contre le racisme pour que (Carrefour) fasse la preuve de sa bonne foi par les actes ».

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

CARREFOUR RECUPERE L'UN DES PLUS GRANDS INTERMARCHÉ DE FRANCE



Contraint de céder un magasin à Beauvais (60), Intermarché vend à Carrefour un paquebot de 6400 m². C'était le troisième plus grand magasin du parc des Mousquetaires.

Une décision de l'Autorité de la concurrence est à l'origine de cette opération. L'an dernier, le groupement Intermarché avait racheté d'un coup, à plusieurs de ses adhérents, trois hypermarchés et un Netto sur l'agglomération de Beauvais.

Les trois hypers étant de taille très conséquente (6400 m², 5200 m² et 3600 m²),

l'Autorité de la concurrence avait pointé "des risques concurrentiels". Même si les points de vente étaient déjà sous enseigne Intermarché, l'intégration faisait "disparaître toute perspective de mobilité inter-réseau de ces magasins indépendants". Intermarché s'était donc engagé à céder l'un de ses deux plus gros hypermarchés de Beauvais.

C'est désormais chose faite. Carrefour a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de racheter l'Intermarché détenu par la société Financière RSV, autrement dit celui de l'avenue Montaigne, au sud de la ville, qui jauge 6400 m².

Symboliquement, l'opération est un coup dur. Une cession était attendue, mais le groupement se sépare ici de l'un de ses vaisseaux amiraux. Seuls quatre Intermarché dépassaient en France la barre des 6000 m².

Les hypermarchés de Lunel (34) et d'Agen (47) s'étendent sur 6700 m². Celui de Creysse (24) dispose de 6000 m² de surface de vente. Agen et Creysse sont des acquisitions récentes pour Intermarché, récupérées l'an dernier lors du rachat d'Altis.

CARREFOUR : GREVE DANS UN ENTREPOT



NIVELLES – Logistic Nivelles est en grève. Son activité: approvisionner les magasins Carrefour. Là, on cherche des solutions de rechange.

Le personnel du dépôt de l'entreprise Logistics Nivelles, qui approvisionne tous les magasins Carrefour, a débrayé jeudi matin. Cette grève fait suite à l'annonce par la direction de son intention d'introduire le chômage économique pour les employés. La direction de Logistics Nivelles estime que l'entreprise compte 60 postes de trop et souhaite introduire le chômage économique pour les employés. Une option à laquelle s'oppose la CNE qui défend la piste d'une réduction collective du temps de travail. «La

loi Di Rupo-Vande Lanotte de 2004 permet déjà de passer sous le seuil des 38 heures par semaine, sans perte de salaire pour le personnel et avec réduction de cotisations pour l'employeur durant un nombre d'années déterminé par le nombre d'heures réduites. Les travailleurs conservent ainsi leur emploi et leur salaire, et n'émargent donc pas au chômage, tandis que l'entreprise conserve sa main-d'œuvre et son savoir-faire, sans aucun coût supplémentaire dans un premier temps et, à terme, sans coût supplémentaire par rapport à ce qu'elle paierait pour le chômage économique», indique la CNE. Une assemblée générale est prévue vendredi matin pour décider de la suite des actions. L'approvisionnement des magasins Carrefour risque d'être fortement perturbé ce week-end, prévient la CNE. «Logistics Nivelles livre principalement les magasins de Wallonie et de Bruxelles», a indiqué Vera Vermeeren, la porte-parole de Carrefour. «Nous avons fait un point de la situation et nous cherchons désormais des autres fournisseurs pour limiter au maximum les perturbations dans l'approvisionnement, notamment pour ce week-end», a-t-elle précisé.

L'ACTUALITE DU GROUPE CARREFOUR

CARREFOUR VA TESTER DES BARS A SMOOTHIES ET A SOUPES



Ce matin, plusieurs enseignes ont signé le pacte national de lutte contre le gaspillage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Auchan, Carrefour, Monoprix ou encore Metro l'ont d'ores et déjà annoncé en rappelant leurs divers engagements.

Parmi ceux de Carrefour figure une initiative déjà observée dans certains magasins Planet, notamment en Belgique : mettre en place des bars à smoothies et soupes, fabriqués sur place à partir de fruits et légumes invendus.

Le test devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année dans quelques magasins pilotes d'Ile-de-France. Le projet est mené par la fondation Carrefour, en partenariat avec l'Andes (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires) et le groupe SEB.

CARREFOUR SAINTE GENEVIEVE DEVELOPPE AVEC LE MUR D'ELECTROMENAGER, LE FUTUR CHOMAGE DES VENDEURS



Attention Mesdames et Messieurs, voici pour vous la magnifique machine à fabriquer du vendeur chômeur, fonctionne 24h sur 24h, ne fait pas de modulation, ne râle pas, ne fume pas, ne mange pas et on peut lui fermer sa gueule en la débranchant.

Plus sérieusement, il faut s'inquiéter de ce projet qui passe pour un complément et d'aide à la vente, mais derrière ça le but est clairement de rendre le client autonome. Il y a quelques années, il était rare qu'un client se renseigne sur internet, aujourd'hui même ceux qui ne sont pas des experts en web y arrivent, alors imaginer une machine à qui s'adapte à vos demandes, tout comme les comparateurs sur le web et qui vous conseil le produit idéal.

Messieurs les vendeurs voici votre futur remplaçant. Carrefour Sainte Geneviève développe, avec le mur d'électroménager, un rayon qui n'existait pas avant la réimplantation

CARREFOUR REFLECHIRAIT A D'AUTRE MODEL EN CHINE



• Selon une source citée par le Wall Street Journal, Carrefour serait en train d'étudier la possibilité de faire évoluer son modèle en Chine et à Taiwan. Deux scénarii seraient étudiés, celui d'une intronisation en bourse à Honk Kong ; ou celui d'un adossement de certains actifs à d'autres acteurs. Une info qui s'inscrit dans la ligne des rumeurs persistantes à la fois en Chine, mais aussi au Brésil, depuis trois ans.

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR CARREFOUR DANS LE RHONE

Selon le quotidien régional Le Progrès, Jean-Pierre Argain vient d'être nommé à la tête des 10 hypermarchés du groupe [Carrefour](http://www.carrefour.com) dans l'agglomération lyonnaise. Il avait commencé sa carrière chez Carrefour en 1978, il était alors chef de rayon. Jean-Pierre Argain a 57 ans

CARREFOUR PROPERTY LANCE EN Espagne LA CONSTRUCTION DU PLUS GRAND CENTRE COMMERCIAL A MAJORQUE

Property Espagne vient d'obtenir le permis de construire pour l'extension du centre S'Estada, qui deviendra le plus grand espace commercial de l'île de Majorque. "Le site bénéficie d'une implantation stratégique sur l'île de Majorque et d'une large clientèle de touristes CSP+, composée notamment d'allemands, d'anglais et de français", se félicite la filiale de [Carrefour](#). Avec 120 boutiques et un parking de 2.800 places, [S'Estada ambitionne de devenir incontournable sur l'île](#). L'architecture et le design de S'Estada, développés par le cabinet d'architecture international Broadway Malyan, s'inspirent du caractère méditerranéen de [l'environnement](#) et du patrimoine culturel et architectural des îles Baléares, pour un investissement de près de 160 millions d'euros. [Le centre va s'étendre sur près de 165.000m²](#) :

CARREFOUR STE GENEVIEVE REFAIT A NEUF POUR CES 50 ANS

Carrefour Ste Geneviève des Bois est plus qu'un hyper. C'est un symbole. Le groupe lui a offert la rénovation que méritait son rang d'ancêtre parmi les ancêtres du format. Les travaux ont été terminés à la hâte pour les festivités officielles ce lundi 17 juin. Presque 50 ans jour pour jour après la vraie inauguration. Ste Geneviève est donc l'occasion pour le groupe de montrer sa dernière génération de magasin, avec une déco en partie repensée et quelques surprises.

Georges Plassat, PDG de Carrefour, a lancé un nouvel appel à l'esprit d'initiative interne, invoquant : *"la pensée des fondateurs du groupe qui étaient des hommes inventifs, créatifs et souvent des rebelles."*

CARREFOUR Belgique ETEND L'EXPRESS NOUVELLE GENERATION

Carrefour Belgique vient d'ouvrir à la franchise le nouveau concept de ses magasins de petite proximité Carrefour Express. Un premier franchisé belge a ouvert un Express (le nom Carrefour n'apparaît pas dans l'enseigne) nouvelle génération dans un quartier résidentiel à fort passage à Ohain, au sud de Bruxelles.

FO débloque la négo Participation et obtient 10 M€ de plus.**URGENT**

Depuis la dernière réunion de négociation, le 4 Juin 2013, Force Ouvrière a multiplié les interventions auprès de la Direction, pour la pousser à améliorer ce projet.

Après avoir interrogé ces dernières semaines un grand nombre de salariés, et l'ensemble des délégués Force Ouvrière, la FGTA FO avait décidé de ne pas apposer sa signature sur cet accord inacceptable en l'état. Aujourd'hui, après un dernier round avec la direction du groupe, Force ouvrière a enfin obtenu une avancée importante sur le projet d'accord de participation :

Le pourcentage appliqué au ROC (résultat opérationnel courant) passe de 5.25% à 6%, soit une hausse de près de 20%. Ceci devrait produire environ 70 millions d'euros à distribuer au mois d'Avril 2014.

Pour rappel, 53 millions d'€uros ont été distribués au mois d'Avril 2013. Cela représente pour 2014 une progression de plus de 32 % des sommes distribuées aux salariés, grâce à Force Ouvrière.

Force Ouvrière estime, par son action, avoir fait sortir la Direction de sa situation de blocage, dans l'intérêt général des salariés du groupe Carrefour. Avec 10 millions d'€uros supplémentaires à distribuer, cet accord n'est certes pas à la hauteur de nos revendications mais les avancées obtenues nous permettent de signer l'accord afin d'éviter une année « blanche » en 2014, qu'il aurait été impossible de rattraper. L'accord dérogatoire de participation aux bénéfices doit être signé avant le 30 Juin. (c'est la loi)

Mais surtout, comme la Direction s'y est engagée, FO rejoindra la table de négociation dès 2014, mettra tout en œuvre pour apporter encore des améliorations au calcul de la participation afin que les salariés bénéficient à nouveau de ce pilier de nos avantages sociaux, en se rapprochant un peu plus de la revendication Force Ouvrière, de un mois de salaire.

juillet 2013**www.fo-carrefour-annecey.info**

Loi dite de «SÉCURISATION»

Ce à quoi vous n'allez pas échapper !

La loi de sécurisation de l'emploi fait suite à un accord signé au niveau national par trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CFE-CGC) et le patronat. FO, de son côté, a refusé de signer ce texte.

Ce qui vous attend RÉELLEMENT

- Des licenciements économiques qui interviendront plus rapidement (entre 2 et 4 mois maximum);
- Une mobilité professionnelle et géographique forcée s'il existe un accord dans l'entreprise;
- Des expertises du comité d'entreprise et du CHSCT rendues plus difficiles pour que l'employeur fasse des économies;
- Des informations sur la situation de l'entreprise plus difficiles d'accès pour les représentants du personnel;
- Plus que trois ans pour exiger un rappel de salaire contre cinq ans auparavant
- La généralisation des accords collectifs «chantage à l'emploi» avec un risque de baisses de salaire imposées s'il existe un accord dit de maintien dans l'emploi dans l'entreprise, le licenciement des salariés qui refuseront, l'entreprise échappant aussi à l'obligation de faire un plan de sauvegarde de l'emploi.

Et ce ne sont là que quelques exemples...

Et des prétendus avantages que vous aurez, peut-être... mais pas tout de suite

- Une couverture complémentaire santé collective, si tant est que vous n'en ayez pas déjà une, mais au plus tard en 2016;
- Une durée minimale d'activité pour les salariés à temps partiel, mais seulement pour les nouveaux embauchés.

Pour Force Ouvrière, en terme de «sécurisation de l'emploi», le compte n'y est pas.

Nous considérons en effet que cet accord et la loi sont destructeurs de droits pour les salariés.



FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Alors que le chômage continue sa progression, atteignant des sommets historiques, cette loi c'est plus de flexibilité pour les employeurs et moins de sécurité pour les travailleurs.

Alors pour vous défendre et revendiquer des droits nouveaux, rejoignez-nous

Adhérez à Force Ouvrière

juillet 2013

www.fo-carrefour-anneicy.info

FO DEBLOQUE LA NEGO PARTICIPATION ET OBTIENT 10M D'EURO DE PLUS



FO débloque la négo Participation et obtient 10 M€

Dernière Minute

L'accord dérogatoire de participation aux bénéfices doit être signé avant le 30 Juin. (c'est la loi)

P
A
R
T
I
C
I
P
A
T
I
O
N

Depuis la dernière réunion de négociation, le 4 Juin 2013, Force Ouvrière a **multiplié les interventions auprès de la Direction**, pour la pousser à améliorer ce projet.

Après avoir interrogé ces dernières semaines un grand nombre de salariés, et l'ensemble des délégués Force Ouvrière, la FGTA FO **avait décidé de ne pas apposer sa signature sur cet accord inacceptable en l'état.**

Aujourd'hui, après un dernier round avec la direction du groupe, Force ouvrière a enfin obtenu une avancée importante sur le projet d'accord de participation :

Le pourcentage appliqué au ROC (résultat opérationnel courant) passe de 5.25% à 6%, soit une hausse de près de 20%.

Ceci devrait produire environ 70 millions d'euros à distribuer au mois d'Avril 2014.

Pour rappel, 53 millions d'€uros ont été distribués au mois d'Avril 2013. Cela représente pour 2014 **une progression de plus de 32 % des sommes distribuées aux salariés, grâce à Force Ouvrière.**

Force Ouvrière estime, par son action, avoir fait sortir la Direction de sa situation de blocage, dans l'intérêt général des salariés du groupe Carrefour. Avec 10 millions d'€uros supplémentaires à distribuer, cet accord n'est certes pas à la hauteur de nos revendications, mais **les avancées obtenues nous permettent de signer l'accord** afin d'éviter une année « blanche » en 2014, qu'il aurait été impossible de rattraper.

Mais surtout, comme la Direction s'y est engagée, FO rejoindra la table de négociation dès 2014, mettra tout en œuvre pour apporter encore des améliorations au calcul de la participation afin que les salariés bénéficient à nouveau de ce pilier de nos avantages sociaux, en se rapprochant un peu plus de la revendication Force Ouvrière, de un mois de salaire.

juillet 2013

www.fo-carrefour-annecy.info

VIE DE VOTRE SYNDICAT

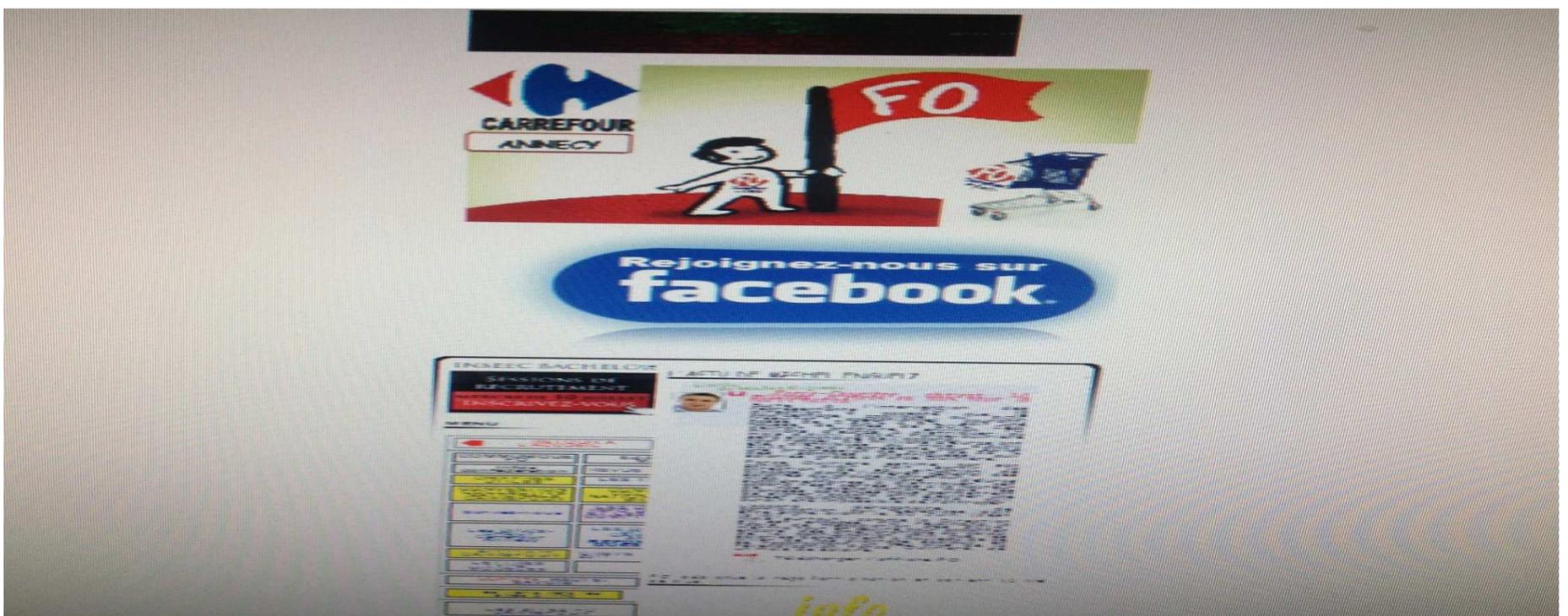
FO CARREFOUR ANNECY SUR FACEBOOK ET INTERNET



Retrouvez dès maintenant actualité, photos, vidéos, liens et partages
au moyen d'une simple recherche :

Pour Facebook : Force Ouvrière carrefour anancy (ci-dessus)

Pour nous suivre, il vous suffit simplement d'avoir un compte actif.



Et bien-sûr notre blog : www.fo-carrefour-anancy.info

OU TAPEZ FO CARREFOUR ANNECY

A vos mulots !

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DEPARTEMENTALE UDF074



La salle des Sociétés de Saint-Jorioz a fait salle comble ce mardi 14 mai pour l'Assemblée générale de l'Union départementale des syndicats CGT-Force Ouvrière, présidée par Jean-Claude MAILLY. L'occasion pour les nombreux camarades présents d'accueillir chaleureusement l'élection de Stéphane RENAUD, nouveau secrétaire général de l'Union départementale, et de remercier non moins chaleureusement Alain COLLARD pour ces six années de travail et de camaraderie à la tête de l'UD. Se succédant au micro, Alain, Stéphane et Jean-Claude sont bien sûr revenus sur nos combats actuels et ceux à venir, sur le travail accompli par l'ensemble des camarades, sur la justesse et la force de nos convictions ; mais tout cela n'aurait eu aucun sens sans l'amitié et les sentiments fraternels qui ont donné vie à ce rassemblement, marqué du sceau de l'émotion... Merci à eux, merci à vous, et la lutte continue !



Stéphane RENAUD, nouveau secrétaire général de l'Union départementale UDF074



ADHEREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

Bulletin d'adhésion

NOM Prénom
 Entreprise Téléphone pro
 Profession
 Code APE
 Adresse personnelle
 Téléphone personnel
 Email

A retourner à : UD FO Haute-Savoie, 29 rue de la Crête 74960 CRAN-GEVRIER



FO 2013
 Confédération Générale du Travail
FORCE OUVRIERE
 Carte Confédérale
 n°
Fier d'être syndiqué !
 Nom/prénom : _____
 Syndicat : _____
www.force-ouvriere.fr

